



Suppression des catégories A, B et C, salaire « au mérite », « lever le tabou des licenciements »

Le gouvernement déclare la guerre aux fonctionnaires !

Le 9 avril, le ministre de la Fonction publique Guerini a annoncé un projet de loi qui supprime les catégories A, B et C, instaure le salaire au mérite et « lève le tabou des licenciements ». Des réunions sont d'ores et déjà prévues avec les syndicats de la mi-avril au 20 juin.

Dans le document remis aux fédérations syndicales, le gouvernement met en cause l'existence des corps et cadres d'emplois « définis par le seul niveau théorique de diplôme et de recrutement quel que soit le métier exercé ». Dès 2022, Macron dénonçait ce qu'il appelait les « rigidités » du système des catégories A, B et C. Ces « rigidités », c'est l'existence des droits collectifs du travail appuyés sur les diplômes et les qualifications reconnus, qui protègent les salariés contre l'individualisation.

Il faut être clair :

- **Supprimer les catégories A, B, C**, c'est remettre en cause le recrutement par concours sur la base d'un diplôme qui fonde la qualification attachée définitivement à l'agent. Ce système interdit aujourd'hui à l'employeur de remettre en cause la qualification et la rémunération des fonctionnaires.
- **Substituer le salaire « au mérite » à la progression de la rémunération automatique à l'ancienneté**, c'est diviser les agents dans les services et soumettre chaque agent à sa hiérarchie, avec le risque de voir les salaires baisser.
- « **Lever le tabou des licenciements** », c'est préparer la suppression en masse de postes de fonctionnaire pour

financer la guerre et les économies budgétaire exigées par l'Union européenne. C'est la fin des services publics qui garantissent l'égalité des droits.

En s'attaquant ainsi aux services publics, le gouvernement s'en prend non seulement aux fonctionnaires mais à toute la population : car c'est toute la population qui a un besoin vital des services publics.

Le gouvernement ose appeler les syndicats à participer à l'élaboration de cette loi.

Ce que les travailleurs de la fonction publique sont en droit d'attendre de leurs organisations syndicales, c'est qu'elles répondent d'une seule voix au ministre : **il n'y a rien à discuter**, ne comptez pas sur nous pour participer à l'élaboration d'une loi de destruction du statut de la fonction publique et des garanties collectives des travailleurs !

Ce que les travailleurs sont en droit d'attendre de leurs organisations syndicales si le gouvernement persiste dans son refus de retirer ce projet, c'est qu'elles disent : alors nous n'aurons d'autre choix – parce que nous sommes en état de légitime défense – que d'appeler à la grève dans l'unité et d'inviter les fonctionnaires à tous les niveaux à se rassembler dans les services, dans les hôpitaux, dans les écoles pour prendre les mesures pour la préparer.

Les milliards pour les statuts, les salaires, les écoles, les hôpitaux, les services publics, pas pour la guerre !

Contre la guerre engagée par le gouvernement à l'intérieur contre les fonctionnaires et l'ensemble des travailleurs, contre la guerre à l'extérieur à laquelle le gouvernement contribue

TOUTES ET TOUS AU
MEETING INTERNATIONALISTE
DIMANCHE 2 JUIN, 14H30 • ESPACE CHARENTON • PARIS
327, rue de Charenton, Paris 12^e • Métro Porte-de-Charenton

Prenez contact avec le Parti des travailleurs. Lisez *La Tribune des travailleurs*.

Je souhaite prendre contact avec le Parti des travailleurs.

Nom, prénom :

Adresse :

Courriel et/ou téléphone :

A retourner à : contact@parti-des-travailleurs.fr ou à Parti des travailleurs, BP 27, 93101 Montreuil Cedex.